

12 mai 2023



COMMUNIQUÉ

Été 2023 : En avoir pour **MON LIVRET A !**

Avec un taux de rémunération à 3 % depuis début février, alors que l'inflation est actuellement de 6,3% en rythme annuel, les épargnants modestes sont très lourdement pénalisés, d'autant que ce taux de 3% est inférieur à ce que le mécanisme d'indexation légal prévoyait. Une nouvelle entourloupe se prépare pour l'été prochain.

La loi prévoit que le taux de rémunération soit révisé deux fois par an, début février et début août.

Le lobby bancaire aidé du patron de la Caisse des Dépôts tente de contourner le mécanisme légal d'indexation pour éviter toute nouvelle hausse en août prochain.

Pour la période du dernier taux à 3%, la collecte totale a atteint le chiffre record de 520,9 milliards d'euros pour le livret A et le livret de développement durable (384,7 milliards pour le seul livret A).

C'est au nom de « circonstances exceptionnelles » que le Gouverneur de la Banque de France a recommandé en février 2023 un taux de 3% au lieu de 3,3%, soit une perte de 1,1 milliard d'euros pour les épargnants. Mais cela ne suffit pas : comme l'inflation ne décélère toujours pas, le taux du livret A devrait donc monter au 1er août autour de 4 voire 4,3%.

Ce sont donc ces raisons qui voient naître un front uni des grandes banques telles BPCE, du patron de la CDC et du Gouverneur de la Banque de France pour empêcher cette hausse !

L'Union sociale pour l'habitat vient de se rallier à cette position de très mauvais goût qui va étrangler les épargnants modestes qui sont eux-mêmes les locataires du logement social.

L'arbitrage du taux de rémunération pour début août interviendra en juillet et Bruno Le Maire dira s'il accepte ou non la proposition du gouverneur de la BDF.

D'ici là, il s'agit de se faire entendre le 6 juin pour exiger le retrait du recul de l'âge légal du départ à la retraite à 64 ans, d'augmenter les pensions et salaires et pourquoi pas d'empêcher ce mauvais coup de l'été ?